



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Infirmiers libéraux

Question écrite n° 16780

Texte de la question

M. Maxime Minot attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la revalorisation du statut des infirmiers libéraux. Les infirmiers et infirmières libéraux sont un maillon essentiel de l'offre de soin en France et particulièrement indispensable pour atteindre l'objectif commun du virage ambulatoire et du maintien à domicile. Tous les jours de l'année, ces professionnels de santé dévoués assurent le maintien, le retour et le soin à domicile des aînés, des enfants, des proches mais aussi l'accompagnement jusqu'au dernier souffle de certains des concitoyens. Toutefois, force est de constater que leur situation est aujourd'hui peu tenable, bien en deçà de la reconnaissance morale et l'utilité publique que le peuple de France leur reconnaît. Entre 2012 et 2022, l'inflation cumulée atteint près de 15 % tandis que les honoraires de ces professionnels n'ont pas été revalorisés d'un iota. Depuis 2009, les revenus des infirmiers libéraux n'ont jamais été revalorisés et ce, malgré les nombreuses sollicitations des syndicats à ce sujet. Les tentatives successives de revalorisation des indemnités forfaitaires de déplacement passant de 2,50 à 2,75 euros sont jugées comme « insuffisantes » et « peu viables » par les professionnels de terrain qui ne peuvent faire autrement que de se déplacer en voiture afin de mailler l'ensemble du territoire national et en particulier les territoires ruraux. Aussi, il lui demande ce que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour revaloriser ce très beau métier, si indispensable à la société française de plus en plus confrontée à la question du grand âge.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Minot](#)

Circonscription : Oise (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16780

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 avril 2024](#), page 2548

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)